

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 novembre 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRE DE MISSISSAUGA—LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud):** Monsieur l'Orateur, un train du CP déraillait le samedi soir 10 novembre 1979, à 11 h 45. Ce train était composé d'un certain nombre d'énormes wagons contenant du propane, du butane, de la soude caustique, d'autres produits pétrochimiques, et le plus dangereux de tous, du chlore.

Par suite de ce déraillement, il y a eu un certain nombre d'explosions et de graves incendies qui n'ont pas encore été éteints. La police régionale de Peel ainsi que la police provinciale de l'Ontario, secondées par des agents de police de l'agglomération métropolitaine de Toronto et d'autres municipalités avoisinantes ainsi que la Croix-Rouge et d'autres responsables des mesures d'urgence, notamment le service d'incendie de Mississauga, ont pris la situation en main. En raison du danger que constitue la fuite de gaz de chlore et la rupture possible du wagon-citerne de chlore, tous les citoyens de ma circonscription ainsi que ceux des circonscriptions voisines de Mississauga-Nord, et dans une moindre mesure d'Oakville et d'Etobicoke-Lakeshore, ont été évacués calmement et de façon ordonnée.

Monsieur l'Orateur, comme on a fait face à cette situation critique avec célérité et assurance, je propose, appuyé par le député de Mississauga-Nord (M. Jupp) et le député de (Parkdale-High Park) (M. Flis):

Que la Chambre félicite tous ceux qui ont directement participé aux mesures d'urgence prises à la suite du déraillement d'un train de CP Rail à Mississauga, en Ontario, leur action ayant notamment permis d'éviter jusqu'ici toute perte de vie humaine; et que la Chambre charge le ministre des Transports de lui donner et de donner aux Canadiens l'assurance qu'une enquête approfondie et impartiale sera faite sur cet accident et sur le transport des produits dangereux.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la teneur de la motion. Pour mettre en discussion une motion en vertu de l'article 43

du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. l'Orateur:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

#### LE TRANSPORT AÉRIEN

LA VENTE DE DE HAVILLAND ET DE CANADAIR À L'ENTREPRISE PRIVÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. J.-J. Blais (Nipissing):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente. J'espère que la Chambre qui a consenti à l'unanimité à la présentation de la motion précédente consentira de la même façon à la présentation de celle-ci. Jeudi dernier, la Chambre a été très étonnée d'entendre le président du Conseil du Trésor annoncer son intention de privatiser les sociétés de Havilland et Canadair sans consulter le Parlement.

Étant donné que «Sinc le sabreur» est présentement à dresser une autre liste de sociétés cibles . . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Blais:** . . . je propose, avec l'appui du député de Davenport (M. Caccia):

Que la Chambre condamne le mépris insouciant que montre le président du Conseil du Trésor à l'égard du Parlement et qu'elle charge le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de revoir complètement la politique du gouvernement en ce qui concerne la vente des sociétés de la Couronne.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

#### LES DROITS DE LA PERSONNE

CONDAMNATION DU TRAITEMENT INFLIGÉ AUX PRISONNIERS POLITIQUES EN ARGENTINE ET AU CHILI—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Andy Hogan (Cape Breton-Richmond-Est):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné que le pape Jean-Paul II a exhorté récemment l'Argentine et le Chili . . .